

Information :

Chaque début d'année, vous recevrez un relevé de situation qui vous informera de votre épargne constituée au 31 décembre de l'année précédente, vous permettant, le cas échéant de remplir votre déclaration ISF. Durant le reste de l'année, un relevé semestriel de situation vous permettra de suivre l'évolution de votre épargne. Deux fois par an, la «lettre de SMAVie BTP» vous informera de l'actualité de votre contrat et des évolutions juridiques et fiscales. Après chaque versement libre, vous recevrez un relevé de situation ainsi qu'un nouveau «La vie de votre **BATIRETRAITE MultiCompte PEP**». Si vous effectuez des versements programmés, SMAVie BTP vous enverra chaque début d'année, un échéancier des prélèvements automatiques. A tout moment, notre service INFOS SOCIETAIRES VIE répondra à toutes vos questions au 01 40 59 73 00 (du lundi au jeudi de 9 H à 17 H 30, le vendredi de 9 H à 16 H 30). Un certain nombre de documents sont disponibles sur le site internet : www.groupe-sma.fr.

Alimentation de votre contrat :

Votre contrat **BATIRETRAITE MultiCompte PEP** peut être alimenté par des versements libres ou programmés.

Si vous choisissez d'effectuer des versements libres, vous adresserez à SMAVie BTP votre chèque accompagné du bulletin de versement ultérieur ou du document «La vie de votre **BATIRETRAITE MultiCompte PEP**», afin que nous puissions identifier votre contrat et la répartition souhaitée entre les différents supports financiers (excepté pour la formule "Initial" dans laquelle la répartition est fixe entre les supports). A défaut, SMAVie BTP appliquera la répartition effectuée lors du versement précédent.

Si vous préférez effectuer des versements programmés, vous autoriserez SMAVie BTP à prélever périodiquement sur le compte bancaire ou postal de votre choix, le montant que vous nous aurez indiqué. Ces prélèvements pourront avoir lieu chaque mois, chaque trimestre, chaque semestre ou chaque année. Sur demande, vous pourrez, bien entendu, suspendre vos versements ou en modifier la périodicité et le montant. Versements libres et programmés sont, par ailleurs, tout à fait compatibles.

«La vie de votre **BATIRETRAITE MultiCompte PEP**» vous permettra, en plus d'effectuer vos versements, de nous signaler tout changement administratif vous concernant.

Valorisation de votre contrat :

La règle de valorisation dépend de la nature du support concerné :

En ce qui concerne le support en euros qui bénéficie d'une valorisation mensuelle, tout versement reçu au siège de SMAVie BTP avant le 4e jour précédant le dernier jour du mois sera valorisé le dernier jour de ce mois.

En ce qui concerne les supports SICAV ou FCP qui bénéficient d'une valorisation hebdomadaire, tout versement reçu au siège de SMAVie BTP avant le mardi sera valorisé le vendredi suivant. A défaut, il sera valorisé le vendredi de la semaine suivante.

Garantie en cas de décès :

L'assuré désigne un ou plusieurs bénéficiaires qu'il peut modifier à tout moment par écrit à l'aide de ce document. La désignation du bénéficiaire peut également être effectuée par acte sous seing privé, par acte authentique ou par avenant à l'adhésion.

En cas de décès, le(s) bénéficiaire(s) devra (devront) adresser à SMAVie BTP un extrait de l'acte de décès, un justificatif d'état civil à son (leur) nom et l'original du document d'adhésion pour le règlement du capital décès.

Le capital est versé au plus tard dans les 30 jours ouvrés suivant la réception de l'ensemble des pièces du dossier.

Assuré n° _____ Contrat n° _____ Sociétaire n° _____

VOS COORDONNEES (A REMPLIR OBLIGATOIREMENT)

Civilité : Monsieur Madame

Nom et prénom : _____ Nom de naissance : _____

Date de naissance : _____ Lieu de naissance : _____

Nationalité : Française Autre : _____ Résidence fiscale : Française Autre : _____

Etes-vous citoyen ou résident des Etats-Unis d'Amérique ? OUI NON

Avez-vous un numéro fiscal américain TIN (Taxpayer Identification Number) ? | | | | | | | | | | | | | | | |

Adresse e-Mail personnelle : _____

Adresse e-Mail professionnelle : _____

Cochez votre préférence de contact Mail. Ne souhaite pas être contacté(e) par e-Mail

Téléphone mobile : _____ Téléphone personnel ou domicile : _____ Téléphone professionnel : _____

Cochez votre préférence de contact téléphonique. Ne souhaite pas être contacté(e) par téléphone

Je déclare que ma situation familiale et patrimoniale a évolué et que les informations que j'ai communiquées à SMAVie BTP nécessitent d'être actualisées avec mon conseiller vie.

A défaut de déclaration contraire, SMAVie BTP considère que toutes les informations que vous avez communiquées sont toujours actuelles.

Dans tous les cas, je m'engage à informer SMAVie BTP de toute modification substantielle de ma situation familiale et patrimoniale.

IMPORTANT - DONNÉES OBLIGATOIRES POUR LA LUTTE ANTI-BLANCHIMENT (LOI n° 90-614 du 12 juillet 1990 sur le blanchiment des capitaux) FOURNIR OBLIGATOIREMENT UNE COPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ EN COURS DE VALIDITÉ

De l'adhérent assuré :

Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour

Du payeur de cotisations (si différent de l'adhérent) :

Carte Nationale d'Identité Passeport Titre de séjour

Si vous êtes non résident fiscal en France, vous déclarez n'être pas une Personne Politiquement Exposée (personne résidant dans un autre État membre de l'Union européenne ou un pays tiers et qui est exposée à des risques particuliers en raison des fonctions politiques, juridictionnelles ou administratives qu'elle exerce ou a exercées pour le compte d'un autre État ou de celles qu'exercent ou ont exercées des membres directs de sa famille ou des personnes connues pour lui être étroitement associées. L561-10 et L561-18 du Code Monétaire et Financier).

Paraphe de l'assuré

Paraphe du payeur de cotisation le cas échéant

Merci de cocher les rubriques correspondantes à votre (vos) souhait(s) :

CHANGEMENT DE SITUATION FAMILIALE

■ **Si votre nom a changé, veuillez nous indiquer :**

Nouveau nom (en capital) : _____ prénom _____ Nom de naissance : _____

■ **Si vous avez changé de situation familiale, veuillez cocher la case correspondant à votre nouvelle situation :**

Marié(e) Pacsé(e) Union libre Célibataire Divorcé(e) Veuf(ve) Nombre d'enfants : _____

CHANGEMENT D'ADRESSE

Adresse complète : _____

Commune _____ département _____ pays _____

MODIFICATION DE CLAUSE BENEFICIAIRE

Vous souhaitez modifier votre clause bénéficiaire de la manière suivante :

Mon conjoint ou partenaire de PACS, à défaut et par parts égales mes enfants nés ou à naître, vivants ou représentés par suite de prédécès ou de renonciation au bénéfice, à défaut mes héritiers légaux (**clause type**).

OU

Bénéficiaires spécifiques (*Indiquez les nom, prénom, date et lieu de naissance, adresse des bénéficiaires et la quote-part en pourcentage à transmettre à chacun d'eux.*) : Cette clause peut également nous être adressée sur papier libre.

_____ à défaut, mes héritiers légaux.

PRÉCISION : Attention, en matière de clause bénéficiaire, **la discrétion est de règle**. Lorsque le bénéficiaire est nommément désigné, l'assuré porte au contrat ses nom, prénom et coordonnées afin de permettre à SMAvie BTP de l'informer quand elle a connaissance du décès de l'assuré. Il est recommandé à l'adhérent de modifier la clause bénéficiaire lorsque celle-ci n'est plus appropriée.

MISE EN PLACE OU MODIFICATION (AUGMENTER, DIMINUER, ARRETER) D'UN PROGRAMME DE VERSEMENT

RAPPEL : le plafond de versement est de 92 000 €, tout versement dépassant le plafond entraîne la perte la fiscalité PEP.

Je souhaite mettre en place ou modifier un programme de versements d'un montant de : _____ €

(La demande de modification des prélèvements doit parvenir **avant le 10 du mois** pour être prise en compte le mois considéré).

payable chaque :

- Année minimum 600 euros
- Semestre minimum 300 euros
- Trimestre minimum 150 euros
- Mois minimum 50 euros

Les versements programmés ne pouvant être effectués que par prélèvement automatique, merci de joindre un relevé d'identité bancaire ou postal ainsi qu'un mandat de prélèvement au nom de l'assuré. En cas de paiement par chèque émis par une personne autre que le souscripteur du contrat, une attestation de don ou de présent d'usage doit obligatoirement être remplie et jointe au présent document.

Date du prochain prélèvement : 24 |__| |__| |__| |__|

Pour ces versements programmés

(conformément aux dispositions contractuelles), je choisis : **L'option Sécurité** : 100 % sur le support € SMAvie BTP (capital garanti)

OU **L'option Equilibre** : 10% sur le FCP BATI ÉQUILIBRE et 90% sur le support € SMAvie BTP (capital garanti)

Répartition des versements [montant minimum 50 € par support]. La répartition applicable aux versements ultérieurs pourra être modifiée à tout moment.

** Tous les supports financiers sont des SICAV ou FCP, sauf le SUPPORT € SMAvie BTP.*

Conformément aux dispositions de l'article A.132-5 du Code des assurances, SMAvie BTP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur peuvent être consultés sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), www.amf-france.org.

Je souhaite arrêter le programme de versements actuel

(La demande de modification des prélèvements doit parvenir **au plus tard le 10 du mois** pour une prise d'effet le mois en cours).

EFFECTUER UN VERSEMENT LIBRE

Je souhaite effectuer un versement libre d'un montant de : _____ € (minimum 500 €)

Chaque versement libre est affecté en totalité sur le Support € SMAvie BTP (capital garanti)

Mode de paiement Virement effectué le _____ sur le compte : Chèque bancaire joint (à l'ordre de SMAvie BTP)

IBAN (Identifiant International) : FR76 3005 6000 0600 0654 1395 588 Code BIC : CCFRFRPP

** Tous les supports financiers sont des SICAV ou FCP, sauf le SUPPORT € SMAvie BTP.*

Conformément aux dispositions de l'article A.132-5 du Code des assurances, SMAvie BTP ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais pas sur leur valeur, celle-ci étant sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse en fonction de l'évolution des marchés financiers.

Les documents d'informations clés pour l'investisseur peuvent être consultés sur le site de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), www.amf-france.org.

Paraphe de l'assuré

Paraphe du payeur de cotisation le cas échéant

EFFECTUER UN RACHAT SUR MON CONTRAT

RAPPEL : Avant 10 ans, tout rachat sur un PEP entraîne la perte de la fiscalité PEP.

Je demande selon les modalités ci-dessous : un rachat partiel d'un montant net de _____ €
(minimum 750 €)

un rachat total sur mon contrat

- **Le rachat total met fin au contrat**, l'épargne acquise sera intégralement restituée, après prise en compte de la fiscalité. Joindre tout document comportant les caractéristiques principales de votre contrat. A défaut, joindre obligatoirement une déclaration sur l'honneur de perte de ces documents.

Signature de l'assuré :

En cochant cette case, l'assuré atteste que son contrat n'a pas été mis en garantie à un tiers.

- **En cas de rachat partiel**, la valeur totale de l'épargne sur votre contrat ne peut être inférieure à 750 euros. avec un minimum de 150 euros par support.

Le rachat partiel sur le contrat s'impute sur chacune des unités de compte en proportion de leur part respective dans le montant total de l'épargne constituée à la date de rachat ; ceci afin de ne pas modifier la répartition au regard des contraintes réglementaires.

Mode de versement : Chèque bancaire ou postal Virement (ci-joint un relevé d'identité bancaire ou postal)

Le règlement sera effectué dans un délai maximum de deux semaines suivant la réception de la demande au siège de SMAvie BTP.

■ CHOIX DE L'IMPOSITION DES PRODUITS FINANCIERS

Ce choix étant définitif et irrévocable pour le rachat demandé. A défaut d'indication, la réintégration des produits financiers dans le revenu imposable sera appliquée.

J'opte pour le mode d'imposition suivant :

Réintégration des produits financiers dans mon revenu imposable

Prélèvement forfaitaire libératoire (PFL)

Option partielle (seulement si votre contrat a plus de 8 ans)

Son principe réside dans la déclaration de revenus d'un montant de produits financiers au maximum égal au montant de l'abattement disponible, l'excédent des produits étant soumis au PFL de 7,5 % par la SMAvie BTP. **Le montant de l'abattement annuel est de 4 600 € pour une personne seule, ou 9 200 € pour un couple marié ou pacsé soumis à imposition commune. Il s'applique à l'ensemble des contrats et tous assureurs confondus. Indiquez ici le montant de l'abattement disponible : _____ €**

Quel que soit votre choix fiscal, vous devez indiquer sur votre déclaration de revenus, dans les rubriques prévues à cet effet, les montants qui figurent sur l'imprimé fiscal unique communiqué par SMAvie BTP en début de chaque année civile. Pour plus de précisions sur la fiscalité des rachats, se référer à la notice fiscale, disponible sur simple demande, ou se rapprocher de votre conseiller.

Les intérêts sont exonérés d'impôt sur le revenu, sans condition de durée du contrat, si le rachat (total ou partiel) fait suite à l'un des événements suivants :

- votre licenciement ou celui de votre conjoint ou partenaire de PACS ;
- votre cessation d'activité non salariée ou celle de votre conjoint ou partenaire de PACS résultant d'un jugement de liquidation judiciaire ;
- votre mise en retraite anticipée ou celle de votre conjoint ou partenaire de PACS (rupture du contrat de travail avant 70 ans à l'initiative de l'employeur avec l'accord de l'intéressé) ;
- votre invalidité ou celle de votre conjoint ou partenaire de PACS, correspondant au classement en 2^e ou 3^e catégorie de la Sécurité sociale ;

Cocher la case correspondante si le rachat fait suite à l'un des événements ci-dessus. Joindre obligatoirement les pièces justificatives : lettre de notification de licenciement ou de mise à la retraite anticipée ; copie du jugement de liquidation judiciaire ; notification de la reconnaissance d'invalidité par la Sécurité sociale.

La demande de rachat devra être adressée à SMAvie BTP au plus tard le 31 décembre de l'année qui suit la survenance de l'événement donnant lieu à l'exonération d'impôt sur le revenu. Il n'a aucun choix fiscal à faire entre l'impôt sur le revenu et le prélèvement libératoire.

En application de la réglementation relative à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (art L.561-10-2 II du Code monétaire et financier), nous avons l'obligation réglementaire de vous demander, au-delà d'un certain montant de rachat, la destination des sommes récupérées. A défaut de communication des informations demandées, SMAvie BTP a l'obligation légale de déclarer l'opération réalisée à l'autorité compétente. Je prends note que les dispositions générales de mon contrat sont inchangées.

■ DOMICILE FISCAL HORS DE FRANCE

Dans l'éventualité où la France a conclu une convention fiscale avec le pays de résidence de l'assuré, celui-ci peut demander l'application du taux de la convention s'il est plus favorable que le taux de prélèvement forfaitaire libératoire prévu à l'article 125 A III du CGI.

L'application des dispositions de la convention est toujours subordonnée à l'envoi préalable par l'assuré d'un formulaire administratif visé par l'administration fiscale de sa résidence. À défaut, les rachats seront d'office imposés sur la base de l'article 125 O A du CGI, par prélèvement forfaitaire obligatoire. **Joindre obligatoirement :**

- une attestation sur l'honneur indiquant que vous avez votre domicile fiscal hors de France, au sens de l'article 4B du Code général des impôts.
- un formulaire administratif (imprimé fiscal n° 5000-FR) visé par l'administration fiscale de votre pays de résidence.
- un certificat de résidence fiscale ou d'imposition du pays de résidence

Paraphe de l'assuré

Paraphe du payeur de cotisation le cas échéant

MODIFIER MES COORDONNEES BANCAIRES

Si vous souhaitez modifier votre domiciliation bancaire, merci de nous adresser votre nouveau relevé d'identité bancaire (RIB), (disponible sur le site www.groupe-sma.fr, rubrique « vos imprimés », Secteur Epargne et Retraite, ou auprès de votre conseiller).

AUTRES DEMANDES

Je souhaite obtenir une avance : (je fournis le document prévu à cet effet)

Si ces documents vous faisaient défaut, cochez la case correspondante ci-dessous et nous vous les adresserons par courrier. Ils sont aussi disponibles sur le site Internet www.groupe-sma.fr.

Avance ⇒ "BATIRETRAITE MultiCompte PEP - demande d'avance"

J'opte pour le versement des cotisations par prélèvement automatique sur mon compte bancaire

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT En signant ce formulaire de mandat, j'autorise (A) SMAvie BTP à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte, et (B) ma banque à débiter mon compte conformément aux instructions de SMAvie BTP. Je bénéficie du droit d'être remboursé par ma banque selon les conditions décrites dans la convention que vous j'ai passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de mon compte pour un prélèvement autorisé. Ce mandat de prélèvement est valable pour des paiements récurrents ou ponctuels. La Référence Unique de Mandat vous sera adressée ultérieurement et au moins un jour avant le premier prélèvement.

Nom prénom et adresse du débiteur : M., Mme, Sté _____ _____	Organisme créancier SMAvie BTP 114 Avenue Emile Zola 75739 Paris cedex 15 Identifiant Créancier : FR48ZZZ107107
Compte à débiter	
IBAN (Numéro d'identification international du compte bancaire) _____	BIC (Code international d'identification de votre banque) _____
Joindre obligatoirement un Relevé d'Identité Bancaire, postal ou de Caisse d'épargne. (Les prélèvements sur compte d'épargne tel que le Livret A ne peuvent être pris en compte)	

Fait à _____ le _____

Signature* de l'assuré / adhérent

Signature du payeur de cotisations le cas échéant

*La signature de l'assuré(e) l'engage tant pour les demandes de modification de son contrat que pour le mandat de prélèvement en cas de mise en place de versements programmés si l'assuré et le payeur de cotisations sont une seule et même personne.

SMAvie BTP

Société mutuelle d'assurance sur la vie du bâtiment et des travaux publics
Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes
Entreprise régie par le Code des assurances - RCS PARIS 775 684 772
114 avenue Emile Zola - 75739 PARIS Cedex 15

www.smavie.fr

SMA